

**GROUPE 1B INSECTICIDE**

DATAPAK

**DIBROM®**

INSECTICIDE  
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE  
COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les Terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers et aux autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ce produit.



DANGER

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO D'HOMOLOGATION 7442 LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Naled 864 g/L

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT,  
D'UN INCEDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT,  
APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273.

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.  
789 DONNYBROOK DRIVE  
Dorchester, Ontario  
N0L 1G5  
1-800-265-4624

CONTENU NET: 1L-10 L

08/11

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers et aux non certifiés d'utiliser ce produit.

### **LIMITATIONS GÉNÉRALES**

Ne pas utiliser avec des produits contenant du trichlorfon ou du dichlorvos.

**COMPATIBILITÉ:** Ce produit est compatible avec la plupart des insecticides et fongicides. Ne pas l'utiliser avec des matériaux alcalins tels que la chaux ou la bouillie bordelaise.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance, Insecticide de DIBROM, insecticide ou acaricide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide de DIBROM et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Insecticide de DIBROM ou les insecticides ou acaricides du même groupe 1B avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, United Agri Products Canada Inc. au 1-800-265-4624 ou à [www.uap.ca](http://www.uap.ca).

## **INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN**

N'utiliser que lorsque l'épandage aérien est indiqué sur la présente étiquette.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Les Conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Utiliser une pression de moins de 300 kPa aux buses. Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas pulvériser si la vitesse du vent dépasse 10 à 15 km/h. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable. Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver sur les zones sensibles, telles que les eaux et les zones urbaines et résidentielles.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-561-8273. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 10 litres par hectare, sauf indication contraire.

## **VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

### **Pulvérisation à rampe**

- Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un pantalon long et une chemise à manches longues, un respirateur, des gants résistant aux produits chimiques et un protecteur pour la vue lorsqu'ils traitent plus de 30 hectares par jour.
- Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une combinaison en coton par-dessus un pantalon long et une chemise à manches longues, un respirateur, des gants résistant aux produits chimiques et un protecteur pour la vue lorsqu'ils traitent moins de 30 hectares par jour.

### **Pulvérisation pneumatique**

- Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une combinaison en coton par-dessus un pantalon long et une chemise à manches longues, un respirateur, des gants résistant aux produits chimiques et un protecteur pour la vue.

### **Application aérienne**

- Toute application doit être effectuée à l'aide d'un système de mélange et de chargement fermé.

### **Application manuelle à basse pression**

- Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une combinaison en coton par-dessus un pantalon long et une chemise à manches longues, un respirateur, des gants résistant aux produits chimiques et un protecteur pour la vue.

### **Application au moyen d'un pulvérisateur dorsal**

- Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une combinaison en coton par-dessus un pantalon long et une chemise à manches longues, un respirateur, des gants résistant aux produits chimiques et un protecteur pour la vue.

### **Application manuelle à haute pression**

- Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon long et une chemise à manches longues, un respirateur, des gants résistant aux produits chimiques et un protecteur pour la vue.
- Les travailleurs ne doivent pas manipuler plus de 1 000 L de produit dilué par jour.

### **Vaporisation en serre**

- Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon long et une chemise à manches longues, un respirateur, des gants résistant aux produits chimiques et un protecteur pour la vue.

## DÉLAI DE SÉCURITÉ

- Interdire aux travailleurs l'accès aux zones traitées (à l'intérieur et à l'extérieur) pendant 48 heures après le traitement.
- Si des animaux doivent être manipulés dans les 48 heures suivant l'application, porter des gants résistant aux produits chimiques.
- Bien ventiler les serres avant le retour des travailleurs. Si la ventilation est impraticable, ne pas effectuer de vaporisation ou de brumisation.

## RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons spécifiées au MODE D'EMPLOI.

## MODE D'EMPLOI

### Vaporisation en serre

- Appliquer seulement à l'aide d'une bouteille compressible en plastique. Ne pas appliquer à l'aide d'un pinceau ou d'une autre méthode.
- Appliquer uniquement sur des tuyaux froids. Ne pas appliquer sur des tuyaux chauds.
- Trois applications au maximum (y compris une après la récolte) par cycle de culture.
- Intervalle entre les applications d'au moins sept jours.

### Brumisation en serre

- Appliquer seulement avec un brumisateur automatique. Tous les travailleurs doivent quitter les lieux durant la brumisation.
- Trois applications au maximum (y compris une après la récolte) par cycle de culture.
- Intervalle entre les applications d'au moins sept jours.

Pulvérisation à rampe : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'ASAE.

Pulvérisation pneumatique : **NE PAS** pulvériser durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** diriger le jet au-delà des végétaux à traiter. Fermer les buses pointées vers l'extérieur en bout de rangée et dans les rangées extérieures. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent excède 16 km/h au site d'application, cette vitesse étant mesurée à l'extérieur de la zone de traitement, face au vent.

Application par voie aérienne : **NE PAS** pulvériser durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent excède 16 km/h à l'altitude du vol au-dessus du site traité. Dans le cas des cultures en champ et des pâturages, **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'ASAE. Dans le cas des corrals, des parcs d'engraissement et des parcs d'attente, **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille très fine correspondant à la classification de l'ASAE. **NE PAS** espacer les buses de plus de 65 % de la longueur totale de la rampe. **NE PAS** appliquer par voie aérienne sur les zones boisées. Les travailleurs qui appliquent la dose maximale de 1,9 kg m.a./ha ne doivent pas traiter plus de 200 hectares par jour.

## Zones tampons

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point de pulvérisation directe et la lisière de l'habitat aquatique vulnérable le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse de terres humides, de bourbiers, de marais, de fondrières des Prairies, criques, d'étangs, de cours d'eau, de lacs, de rivières, de réservoirs, d'estuaires et d'habitats marins.

Culture	Méthode d'application		Zones tampons (en mètre) requises pour la protection d'un habitat aquatique d'une profondeur de		
			moins de 1 m	1 à 3 m	de 3 m
betteraves à sucre, choux, haricots, luzerne, pois, vesce trèfle	pulvérisation à rampe*		65	25	10
céleri, épinards, laitues			50	20	10
fraises, pommes de terre, tomates			35	15	5
plantes ornementales			40	15	5
grands pâturages libres, champs, pâturages			30	10	4
zones boisées	application au sol (aux premiers stades de croissance)		55	35	25
zones boisées	application au sol (aux derniers stades de croissance)		45	25	15
parcs d'engraissement, pâturages	application au sol		50	35	25
haricots, pois	application aérienne	avion	800	550	350
		hélicoptère	650	375	200
luzerne, trèfle, vesce	application aérienne	avion	725	475	300
		hélicoptère	525	300	175
pommes de terre, tomates (de champ)	application aérienne	avion	800	550	300
		hélicoptère	675	325	150
pâturages	application aérienne	avion	800	125	30
		hélicoptère	425	95	25
corrals, parcs d'engraissement, parcs d'attente	application aérienne	avion	800	400	150
		hélicoptère	800	275	95

\*Dans le cas des pulvérisateurs à rampe, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munies d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon mentionnée sur l'étiquette de 30 %.

## UTILISATIONS COMMERCIALES ACCEPTABLES POUR LE NALED

<b>Données générales</b>			<p><b>CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE SAUF AVIS CONTRAIRE, OBSERVER LES INSTRUCTIONS ET LES RESTRICTIONS SUIVANTES</b></p> <p><b>Mode d'emploi :</b> Commencer l'application au premier signe de présence d'insectes. Quelle que soit l'utilisation, appliquer comme pesticide de contact ou de couverture totale.</p> <p><b>Application au sol :</b> Diluer avec de l'eau de façon à obtenir 100 à 300 L/ha sauf indication contraire.</p> <p><b>Application aérienne :</b> Uniquement pour les sites convenant à l'application aérienne. Sauf indication contraire, diluer avec de l'eau de manière à obtenir 10 à 30 L/ha lorsqu'une application aérienne est indiquée.</p> <p><b>Restrictions :</b> Deux applications par saison au maximum, sauf indication contraire. Ne pas appliquer aux cultures destinées à la consommation humaine ou animale dans les 4 jours qui précèdent la récolte ou la mise en pâturage, sauf indication contraire. Ne pas appliquer lorsque la température ambiante excède 32 °C. Ne pas retourner sur le site traité pendant 48 heures après le traitement. Application manuelle à haute pression : les travailleurs ne doivent pas manipuler plus de 1 000 L de produit dilué par jour.</p>
Catégorie d'utilisation	Ravageur	Dose	Instructions et restrictions pour l'application
brocoli, choux de Bruxelles, choux, choux-fleur	piéride du chou, fausse-teigne des crucifères, puceron	1.1 L/ha	Pulvérisation au sol uniquement.
	fausse-arpenteuse du chou	1,1 à 2,2 L /ha	

haricots (secs ou en champ), haricots de Lima, pois (transformation)	arpenreuse de la luzerne, puceron, tétranyque rouge	1,1 à 2,2 L /ha	Application terrestre ou aérienne. Les travailleurs qui appliquent la dose maximale de 2,2 L/ha ne doivent pas traiter plus de 200 ha par jour.
luzerne, trèfle, vesce	puceron, cicadelle, arpenreuse, punaise	1,1 à 2,2 L /ha	
céleri, laitue, épinards	arpenreuse, puceron	1,1 à 1,65 L /ha	Pulvérisation au sol uniquement.
oignons (bulbes et semences uniquement)	thrips, mouche de l'oignon	0,55 L /ha	
pommes de terre	doryphore de la pomme de terre, cicadelle, altise	1,1 L /ha	Application terrestre ou aérienne.
fraises	tétranyque rouge, puceron, cercope	1,1 L /ha	Pulvérisation au sol uniquement.
betteraves à sucre	tétranyque rouge, cicadelle	2,2 L /ha	Pulvérisation au sol uniquement. Ne pas appliquer aux cultures destinées à la consommation humaine ou animale dans les 5 jours qui précèdent la récolte ou la mise en pâturage.
tomates (de champ)	drosophile ( <i>Drosophila</i> spp)	1,1 L /ha	Application terrestre ou aérienne. <b>Pulvérisation au sol :</b> Utiliser au minimum 400 L d'eau/ha. Faire la première application à 5-7 jours avant la première cueillette et, si nécessaire, procéder à une deuxième application 5 à 7 jours plus tard. <b>Application aérienne :</b> Utiliser 70 à 100 L d'eau/ha.
	noctuelle de la tomate, sphinx de la tomate, mouche mineuse	1,0 L / 1 000 L d'eau	Application terrestre. Pulvériser généreusement sur les plantes. Utiliser jusqu'à 2 000 L de produit dilué/ha.

parcours naturels, champs, pâturages	jeune sauterelle	0,55 à 0,85 L /ha	Application terrestre ou aérienne. Les animaux peuvent rester sur le site pendant le traitement. Si des animaux doivent être manipulés dans les 48 heures qui suivent l'application, porter des gants résistants aux produits chimiques.
	sauterelle adulte	0,70 à 1,0 L /ha	
pâturages pour bétail, parcs d'engraissement, pâturages (bovins laitiers)	moustique adulte, moucheron, mouche domestique	127 à 318 mL /ha	<b>Nébulisation :</b> 7 à 12 L /1 000 L d'eau. Mettre l'équipement au point (vitesse de transfert et débit) de façon à appliquer 127 à 318 mL /ha. Appliquer le produit pendant le pic de l'infestation. <b>Application aérienne :</b> Appliquer dilué avec de l'eau ou du mazout no 2. Utiliser de 6 à 22 L de produit dilué/ha. Appliquer le produit pendant le pic de l'infestation. Il n'est pas nécessaire d'éviter les bâtiments agricoles et les étables de bovins laitiers. Si des animaux doivent être manipulés dans les 48 heures suivant l'application, porter des gants résistant aux produits chimiques.
corrals, pâturages adjacents, parcs d'attente (bovins laitiers ou à viande, moutons, chevaux et porcs)	moustique, mouche domestique adulte	127 à 318 mL /ha	<b>Application par voie aérienne :</b> Utiliser 127 à 318 mL d'insecticide dibrom/ha (110 à 275 g m.a./ha). Diluer 1,44 à 3,67 L dans 100 L. Pulvériser 9 L de produit dilué/ha. Pulvériser sur les sites où des animaux sont présents. Pour compléter le traitement, traiter les édifices et les zones protégées avec une pulvérisation d'ambiance. Si des animaux doivent être manipulés dans les 48 heures suivant l'application, porter des gants résistant aux produits chimiques.
roses et fleurs coupées (sous serre)	mouche blanche, tétranyque, puceron, enrouleuse, cochenille	7 à 14 mL /100 M <sup>2</sup>	<b>Brumisation :</b> Au maximum, 3 applications par culture et par cycle. Intervalle entre application d'au moins 7 jours. Ne pas appliquer le produit pendant les 2 jours qui précèdent la récolte. Appliquer UNIQUEMENT avec un brumisateur automatique. Tous les travailleurs doivent quitter les lieux pendant la brumisation et ne revenir qu'après ventilation de la serre. Ne pas retourner sur les sites traités pendant 48 heures après le traitement. Bien ventiler les lieux avant le retour des travailleurs. Si la ventilation est impraticable, ne recourir ni à la vaporisation ni à la brumisation. NOTA : La phytotoxicité d'insecticide dibrom n'a pas été évaluée pour

			<p>toutes les variétés de roses et de fleurs coupées. En cas de doute sur la toxicité du produit pour la culture, traiter une petite parcelle à des fins d'évaluation avant de traiter la totalité de la serre. <b>AVERTISSEMENT</b> : Le dépassement des doses prescrites ou la pulvérisation directe sur les plantes peut entraîner des blessures. Les variétés de roses White butterfly, Golden rapture, Green wandering jew et Dutchman's pipe peuvent être endommagées par la brumisation d'insecticide dibrom.</p>
<p>tomates, concombres, roses et fleurs coupées (sous serre)</p>	<p>mouche blanche, tétranyque, puceron, enrouleuse, cochenille</p>	<p>10 mL /100 M<sup>2</sup></p>	<p><b>Vaporisation :</b>          Au maximum, 3 applications par culture et par cycle. Intervalle entre application d'au moins 7 jours. Ne pas appliquer le produit pendant les 2 jours précédant la récolte. Appliquer uniquement sur des tuyaux froids. Ne pas appliquer sur des tuyaux chauds. Appliquer le produit non dilué aux tuyaux froids à l'aide d'une bouteille compressible en plastique. Ne pas appliquer à l'aide d'un pinceau ou d'une autre méthode. Vaporiser lorsque les plantes sont sèches. Appliquer de manière continue ou par sections de tuyau, de chaque côté, et sur au moins un tuyau au milieu de chaque rangée, suivant sa largeur. Après l'application aux tuyaux froids, les chauffer immédiatement à 41 °C dans une chambre à vapeur et fermer les événements pendant au moins une heure une fois les tuyaux chauds. Avec les systèmes à eau chaude, fermer la serre pendant au moins 3 heures. Les serres peuvent rester fermées toute la nuit après le traitement. Ne pas retourner sur les sites traités pendant 48 heures après l'application. Bien ventiler les lieux avant le retour des travailleurs. Si la ventilation est impraticable, ne recourir ni à la vaporisation ni à la brumisation. Dans les serres de concombres, protéger les ruches pendant le traitement au moyen d'une toile de plastique ou de caoutchouc et ne la retirer qu'après la ventilation. <b>NOTA:</b> La phytotoxicité d'insecticide dibrom n'a pas été évaluée pour toutes les variétés de roses et de fleurs coupées. En cas de doute sur la toxicité du produit pour la culture, traiter une petite parcelle à des fins</p>

			d'évaluation avant de traiter la totalité de la serre. <b>AVERTISSEMENT :</b> Le dépassement des doses prescrites ou la pulvérisation directe sur les plantes peut entraîner des blessures. Les variétés de roses White butterfly, Golden rapture, Green wandering jew et Dutchman's pipe peuvent être endommagées par la vaporisation d'insecticide dibrom.
à proximité et à l'intérieur d'étables de bovins laitiers et d'autres bestiaux, de porcheries, de poulaillers ainsi que de pressoirs à cidre et de vineries	mouche domestique, petite mouche domestique, moustique, moucheron, drosophile ( <i>Drosophila</i> spp)	3 mL /L d'eau	<b>Pulvérisation d'ambiance :</b> Pulvériser directement le produit dans tout l'espace infesté par la mouche. Dans les étables de vaches laitières et d'autres bestiaux ainsi que dans les porcheries, pulvériser autour et au-dessus des animaux, et non directement sur eux. Si des animaux doivent être manipulés dans les 48 heures qui suivent l'application, porter des gants résistants aux produits chimiques. Ne pas utiliser le produit dans les locaux de conditionnement du lait. Ne pas l'utiliser à l'intérieur des habitations. Ne pas l'utiliser dans les poulaillers lorsque la volaille est présente. Ne pas appliquer le produit sur la volaille et ne pas contaminer les oeufs avec le produit pulvérisé.
pressoirs à cidre, vineries	drosophile ( <i>Drosophila</i> spp)	6 mL /L d'eau	<b>Pulvérisation à grosses gouttes :</b> Pulvériser à grosses gouttes sur les murs, les planchers, les entrées de portes, les fenêtres, les tas de déchets et de rebuts où se rassemblent les insectes. Ne pas appliquer le produit sur les tas de fruits de rebuts ou d'autres résidus servant à nourrir les bestiaux. Éviter de contaminer la nourriture, les denrées alimentaires et les machines destinée la consommation animale ou humaine. Ne pas appliquer lorsque les installations sont en service ou que des aliments sont présents ou exposés. Ne pas pulvériser sur des surfaces avec lesquelles des aliments seront en contact. Couvrir les contenants d'aliments pendant les pulvérisations.

plantes ornementales d'extérieur, rose, dahlia, chrysanthème, gloxinia, thuya occidental, pittosporum, boule de neige d'Europe, schizandre de Chine, aucuba, zinnia, portegreffes, azalée, saule, troène	puceron, cicadelle, tétranyque rouge, livrée, petite mineuse du bouleau, mineuse du houx, calligraphe du saule	1,25 L / 1 000 L d'eau	Application terrestre par pulvérisation uniquement. Il faut pulvériser le produit en couverture totale de façon à ce qu'il entre en contact avec les insectes.
zones boisées	moustique, moucheron, mouche domestique	127 à 318 mL /ha	<b>Nébulisation :</b> Pour des sites de moins de 500 ha uniquement. Diluer 7 à 12 L /1 000 L d'eau. Mettre l'équipement au point (vitesse de transfert et débit) de façon à appliquer 127 à 318 mL /ha. Appliquer le produit pendant le pic de l'infestation. L'équipement employé pour la pulvérisation ne doit pas être lavé près de lacs ou de cours d'eau.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**  
**LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL**  
**INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits plus bas a été rédigé par des personnes autres que United Agri Products Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. United Agri Products Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant sur cette étiquette.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager United Agri Products Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits plus bas.

**TOMATES DE SERRE**

Pour utilisation sur les tomates de serre pour la suppression des stades exposés des mineuses.

<b>Culture</b>	<b>Ravageur</b>	<b>Dose</b>	<b>Moment d'application</b>	<b>Remarques</b>
Tomates de serre	Mineuses	Vaporisation : 10 mL de DIBROM par 100 mètres cubes de volume de serre.	Intervalle entre les applications d'au moins 7 jours. Un maximum de trois applications par cycle de culture.	Traiter tel que décrit plus haut, sous « Vaporisation en serre ». Ne pas appliquer moins de 2 jours avant la récolte.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits plus bas a été rédigé par des personnes autres que United Agri Products Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. United Agri Products Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant sur cette étiquette.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager United Agri Products Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits plus bas.

**AUBERGINES DE SERRE**

Pour utilisation sur les aubergines de serre pour la suppression des aleurodes (mouches blanches), tétranyques, tordeuses et cochenilles.

<b>Culture</b>	<b>Ravageur</b>	<b>Dose</b>	<b>Moment d'application</b>	<b>Remarques</b>
Aubergines de serre	Aleurodes (mouches blanches), tétranyques, tordeuses, pucerons et cochenilles	Vaporisation : 10 mL de DIBROM par 100 mètres cubes de volume de serre. Brumisation : 7-14 mL par 100 mètres carrés de superficie de serre.	Une application après récolte par cycle de culture.	<u>Traitement de vaporisation de la serre :</u> Appliquer seulement à l'aide d'une bouteille compressible en plastique. Ne pas appliquer à l'aide d'un pinceau ou d'une autre méthode. Appliquer uniquement sur des tuyaux froids. Ne pas appliquer sur des tuyaux chauds. <u>Traitement de brumisation de la serre :</u> Appliquer seulement avec un brumisateur automatique. Tous les travailleurs doivent quitter les lieux durant la brumisation.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits plus bas a été rédigé par des personnes autres que United Agri Products Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. United Agri Products Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant sur cette étiquette.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager United Agri Products Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits plus bas.

**POIVRONS DE SERRE**

Pour utilisation sur les poivrons de serre pour la suppression des aleurodes (mouches blanches), tétranyques, pucerons, tordeuses, cochenilles, charançons du poivron et psylles de la tomate.

<b>Culture</b>	<b>Ravageur</b>	<b>Dose</b>	<b>Moment d'application</b>	<b>Remarques</b>
Poivrons de serre	Aleurodes (mouches blanches), tétranyques, pucerons, tordeuses, cochenilles, charançon du poivron et psylle de la tomate.	Vaporisation : 10 mL de DIBROM par 100 mètres cubes de volume de serre.  Brumisation : 7-14 mL par 100 mètres carrés de superficie de serre.	Une application après récolte par cycle de culture.	<u>Traitement de vaporisation de la serre :</u> Appliquer seulement à l'aide d'une bouteille compressible en plastique. Ne pas appliquer à l'aide d'un pinceau ou d'une autre méthode. Appliquer uniquement sur des tuyaux froids. Ne pas appliquer sur des tuyaux chauds. <u>Traitement de brumisation de la serre :</u> Appliquer seulement avec un brumisateur automatique. Tous les travailleurs doivent quitter les lieux durant la brumisation.

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Ce concentré peut provoquer des lésions de la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser des gants imperméables et un écran facial ou des lunettes à coques quand on manipule le concentré. Nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

Ce produit peut être nocif pour les abeilles. Éviter de faire le traitement pendant les périodes d'activité des abeilles.

Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et l'eau potable.

Ne pas utiliser ou entreposer à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

Peut corroder l'équipement de vaporisation en métal. Laver l'équipement à fond après l'utilisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet CropLife Canada à [www.croplife.ca/](http://www.croplife.ca/).

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le naled est un inhibiteur de la cholinestérase. Voici des symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase : maux de tête, nausée, étourdissements, transpiration, salivation, écoulement nasal et larmolement. Dans les cas graves, les symptômes peuvent évoluer et prendre la forme de fibrillation musculaire, de faiblesses, de tremblements, de

perte de coordination, de vomissements, de crampes abdominales et de diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on remarque chez la victime une perte de conscience, une incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire qui s'accompagne d'effets cardiovasculaires. Il faut traiter selon les symptômes. S'il y a eu exposition, le dosage de la cholinestérase plasmatique et globulaire peut donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données repères). L'antidote à privilégier est l'atropine, et uniquement par injection. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent exercer un effet thérapeutique s'ils sont administrés tôt, et uniquement s'ils sont combinés à l'atropine. Dans les cas d'intoxication aiguë grave, il faut recourir aux antidotes immédiatement après avoir pratiqué une intubation et rétabli la respiration. S'il s'agit d'une exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. NOTA : Ce produit contient un solvant qui est un distillat de pétrole. Le vomissement pourrait causer une pneumonie par aspiration.

### **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

®DIBROM est une marque déposée d'AMVAC CHEMICAL CORPORATION.